



## Bureau communautaire

### Procès-verbal des délibérations du mercredi 24 janvier 2024 à 8h

Siège de la CC Moselle et Madon

Étaient présent(e)s : Laurent **DIEZ** \_ Jean-Luc **FONTAINE** \_ Dominique **GOEPFER** \_ Gilles **JEANSON** \_ Daniel **LAGRANGE** \_ Sandrine **LAMBERT** \_ Filipe **PINHO** \_ Patrick **POTTS** \_ Richard **RENAUDIN** \_ Lydie **ROUYER** \_ Pascal **SCHNEIDER** \_ Marie-Laure **SIEGEL** \_ Benoit **SKLEPEK** \_ Hervé **TILLARD** \_ Thierry **WEYER**

Étaient excusé(e)s : Claude **COLIN**

Étaient absent(e)s :

<u>Date de la convocation</u> :	18 janvier 2024
<u>Date d'affichage</u> :	31 janvier 2024
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	16
<u>Nombre de présents</u> :	15
<u>Nombre de votants</u> :	15
<u>Secrétaire de séance</u> :	Benoit SKLEPEK

Le président ouvre la séance à 8h, fait appel des membres et constate le quorum. Il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

#### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

#### 2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 13 décembre 2023

#### 3. Délibérations

N°	Domaine	Objet
2024_ 1	Politique du territoire, habitat, logement	Habitat - attribution des aides – décembre 2023
2024_ 2	Culture	Programmation culturelle – demande de subvention
2024_ 3	Transports	Location de vélos à assistance électrique - remboursement
2024_ 4	Domaine et patrimoine	Centre d'affaires Ariane – Nouvelle tarification
2024_ 5	Domaine et patrimoine	Centre Ariane – Avenant à un bail commercial
2024_ 6	Domaine et patrimoine	Méréville - Cession d'une parcelle au département
2024_ 7	Commande publique	Zone des clairs chênes – Approbation d'un avenant à la convention d'occupation avec CIRCET
2024_ 8	Finances	Modalités de versement de la participation du budget principal au budget du CIAS

## **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

---

A l'unanimité, Benoit SKLEPEK a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## **2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 13 décembre 2023**

---

Les élus valident à l'unanimité le compte-rendu.

## **3. Délibérations**

---

### **DÉLIBÉRATION N° 2024\_1**

**Rapporteur :**

**Laurent DIEZ - conseiller délégué chargé de l'habitat et du logement**

---

**Objet :**

**Habitat - attribution des aides – décembre 2023**

---

Le bureau a reçu délégation pour délibérer sur l'attribution des aides liées à la politique de l'habitat :

- aide rénovation thermique

Le bureau aura à se prononcer sur l'attribution de l'aide validée par la commission habitat lors de sa séance du 11 décembre 2023.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **attribue** l'aide conformément au tableau ci-après :

N° dossier	Ressources	NOM Prénom		Nature des travaux	Précisions sur les travaux	Entreprise chargée des travaux	Eligible au FART	Gain énergétique estimé (%)	Montant des devis (€ HT)		Montant travaux subventionnables	Date réservation de prime	Montant de la prime proposée (€)
		Adresse	Montant des devis(€ TTC)										
2023 RT 20	TM	COLMEZ Catherine 766 route de Maron 54230 CHALIGNY	Menuiseries + chaudière gaz + désamiantage + ITE	OPAH CCMM	Menuiseries + ITE + désamiantage : PRO EST HABITAT 54600 VILLERS LES NANCY Chaudière : APLOMB 54360 BARBONVILLE	OUI	49%	41 440,00 €	44 428,00 €	35 000,00 €	11/12/2023	2 000,00 €	
								20 957,00 €	22 109,00 €	20 957,00 €	11/12/2023	1 800,00 €	
								46 656,00 €	49 446,00 €	35 000,00 €	11/12/2023	2 000,00 €	
2023 RT 21	M	COLNEL Thomas 12 square Renauveau 54850 MEREVILLE	PAC air/eau + isolation combles perdus	OPAH CCMM	PAC : MANSUY 54850 MESSEIN Combles : ISONORM HABITAT 54270 ESSEY LES NANCY	OUI	36%	20 957,00 €	22 109,00 €	20 957,00 €	11/12/2023	1 800,00 €	
								46 656,00 €	49 446,00 €	35 000,00 €	11/12/2023	2 000,00 €	
								46 656,00 €	49 446,00 €	35 000,00 €	11/12/2023	2 000,00 €	
2023 RT 22	TM	NIZET Pierre- Edouard 12 rue du Vignal 54230 CHALIGNY	PAC air/eau + radiateurs + menuiseries + combles perdus	OPAH CCMM	PAC : ACLIMATE 54210 ST NICOLAS DE PORT Menuiseries : KISSENBERGER 54850 MESSEIN Combles : ISO LORRAINE 54710 LUDRES	OUI	45%	46 656,00 €	49 446,00 €	35 000,00 €	11/12/2023	2 000,00 €	
								46 656,00 €	49 446,00 €	35 000,00 €	11/12/2023	2 000,00 €	
								46 656,00 €	49 446,00 €	35 000,00 €	11/12/2023	2 000,00 €	

## DÉLIBÉRATION N° 2024\_2

**Rapporteur :**  
**Richard RENAUDIN - Vice-président chargé de la culture**

---

**Objet :**  
**Programmation culturelle – demande de subvention**

---

Dans le cadre de sa politique culturelle, la communauté de communes développe une programmation et des actions culturelles à la Filoche, dans le réseau de médiathèques, dans les communes et au sein de structures partenaires, avec l'ambition de réduire les inégalités en facilitant l'accès de tous à toutes les formes de culture.

Cette programmation variée, qui s'étend sur tout l'année, est multi-partenariale (partenaires de l'éducation populaire, éducation nationale, compagnies et artistes locaux, associations socio-culturelles, structures travaillant avec les publics fragiles...).

La programmation 2024 prendra forme à travers 3 cycles thématiques consacrés en premier lieu à toute forme d'expression sans paroles, puis à un ensemble d'événements hors les murs et enfin à la sorcellerie et la magie. Cela représente une centaine d'actions proposées au tout public et aux publics cibles (scolaires, personnes âgées, en situation de handicap, adolescents...) tout au long de l'année.

Pour permettre la réalisation de ces projets dont le coût total s'élève à 33 920 €, une demande de subvention à hauteur de 5 000 € est sollicitée auprès du département de Meurthe-et-Moselle dans le cadre du dispositif Appui aux territoires 54.

Par ailleurs, la communauté de communes s'associe à la compagnie La Chose publique pour proposer un événement particulier alliant culture et sport, dans la continuité du travail que chacun initie sur le territoire. Intitulé les *Olympiades insolites*, il va se développer pendant plusieurs mois au plus près des habitants (écoles, associations, structures sociales) et donner lieu le 22 juin 2024 à une journée festive qui permettra de rassembler toutes ces personnes autour d'une même envie de partager un moment fédérateur et populaire.

Une seconde demande de subvention de 6 000 € pour l'organisation de ce projet d'un montant global de 30 000 € est faite auprès du département de Meurthe-et-Moselle, également dans le cadre du dispositif Appui aux territoires 54.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **sollicite** une subvention d'un montant de 5000 € auprès du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle pour la réalisation de la programmation culturelle 2024,

- **sollicite** une subvention d'un montant de 6000 € auprès du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle pour la mise en œuvre du projet *Olympiades insolites*.

## DÉLIBÉRATION N° 2024\_3

**Rapporteur :**

**Sandrine LAMBERT - Vice-présidente chargée des mobilités actives**

**Objet :**

**Location de vélos à assistance électrique - remboursement**

Monsieur M., client du service de location longue durée de vélo à assistance électrique, mis en place par la communauté de communes, souhaite obtenir un remboursement comme stipulé à l'article 6.6. du contrat de location paragraphe 2 : « En cas de rétractation à partir du 15ème jour calendaire, le premier mois de location est dû par le locataire, ou son représentant légal, mais pas les mois suivants si celui-ci a opté pour une location d'une durée supérieure à un mois ».

Le contrat a été initié le 10 octobre 2023 pour un 6 mois, soit 183 jours pour un montant de 140 €.

La demande de remboursement intervient à compter du 20 décembre 2023, soit 113 jours avant le terme du contrat.

Le montant remboursable est de 86,44 € TTC (140 € / 183 jours x 113 jours).

Il est donc proposé au conseil communautaire d'autoriser le remboursement de Monsieur M. au prorata temporis.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **autorise** le remboursement de Monsieur M. pour un montant de 86,44 € TTC.

## DÉLIBÉRATION N° 2024\_4

**Rapporteur :**

**Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique**

**Objet :**

**Centre d'affaires Ariane – Nouvelle tarification**

Dans le cadre des travaux de rénovation du niveau 7, la CCMM a aménagé un espace de coworking de 8 places dont la vocation est de proposer un nouveau service locatif à destination des entreprises, des employés détachés ou encore des salariés en déplacement professionnel.

Plusieurs formules de location sont proposées : forfait ½ journée, forfait journée, ou pack de 5 jours dont la validité est limitée à 1 mois.

De plus, une nouvelle salle de réunion, dénommée ASTERIA, a été aménagée au niveau 7, de configuration plus moderne que les 3 salles actuelles (7 places, table de travail surélevée, écran et connexion WIFI).

Les tarifs de location des salles de réunion n'ayant pas été actualisés depuis 2007, le bureau communautaire est invité à approuver les nouvelles tarifications de ces espaces.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** les tarifs suivants appliqués pour la location d'une place au sein de l'espace de coworking aménagé au sein du Centre d'affaires Ariane :

Forfait	Tarif HT
1/2 journée	10 €
Journée	15 €
Pack 5 jours ou 10 demi-journées (validité 1 mois)	50 €

- **rappelle** que les tarifs de location des bureaux « nus » sont actualisés chaque année selon l'indice ILAT (indice des loyers des activités tertiaires) et varient selon la surface louée :

- loyer mensuel pour un bureau de 20 m<sup>2</sup> : 246,62 € HT (tarif 2024)
- loyer mensuel pour une surface de bureaux de 45 m<sup>2</sup> : 396,62 € HT (tarif 2024)
- loyer mensuel pour une surface de bureaux de 100 m<sup>2</sup> : 726,62 € HT (tarif 2024)

- **valide** le principe que les tarifs de location des bureaux « nus » du centre Ariane font l'objet d'un abattement de 20% pour les entreprises hébergées en pépinière

- **approuve** les tarifs suivants pour la location des salles de réunion dénommées ADONIS, ASTERIA et ATHENA aux entreprises extérieures au centre ARIANE :

- 1/2 journée : 40 € HT
- Journée : 80 € HT

- **approuve** les tarifs suivants pour la location de la salle de réunion dénommée ESPACE ARIANE aux entreprises extérieures au centre ARIANE :

- 1/2 journée : 100 € HT
- Journée : 200 € HT

- **rappelle** que les tarifs de location des bureaux meublés au niveau -2 sont les suivants (délibération n°2013\_77 du 6 juin 2013) :

Forfait	Tarif HT	Packs	Tarif HT
½ journée	20 €	Pack 5 jours (validité 3 mois)	150 €
Journée	35 €	Pack 10 jours (validité 6 mois)	280 €
Semaine (5 jours consécutifs)	120 €	Pack 15 jours (validité 9 mois)	420 €
Mois complet	500 €	Pack 20 jours (validité 9 mois)	560 €

## DÉLIBÉRATION N° 2024\_5

**Rapporteur :**

**Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique**

**Objet :**

**Centre Ariane – Avenant à un bail commercial**

La société LORR ENR, installée au centre Ariane depuis 2014, est un bureau d'études thermiques fluides. Elle intervient en région Grand Est. Au regard de son développement, elle souhaite permuter un bureau de 20 m<sup>2</sup> au niveau 5 (récemment libéré) contre celui qu'elle occupe au niveau 12. La surface globale louée reste inchangée à 100 m<sup>2</sup>.

Le bureau communautaire est invité à approuver l'avenant n°4 à son bail commercial.

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** l'avenant n°4 au bail commercial en date du 20 mars 2014 conclu avec l'entreprise LORR ENR, pour une occupation supplémentaire du bureau n°52 à compter du 1<sup>er</sup> février 2024 et rappelle les éléments résultants du bail et des avenants :

- Locaux occupés au niveau 5 : Bureaux **52** (20 m<sup>2</sup>), **53** (20 m<sup>2</sup>), **54** (20 m<sup>2</sup>), **55** (20 m<sup>2</sup>) et **56** (20 m<sup>2</sup>)
- Loyer : 726,62 € HT mensuels
- Avance sur charges : 300 € mensuels

- **autorise** le président à signer l'avenant n°4 et toute pièce relative à la présente délibération.

## DÉLIBÉRATION N° 2024\_6

**Rapporteur :**

**Daniel LAGRANGE - Vice-président chargé de la prévention des inondations, de la voirie et des travaux**

---

**Objet :**

**Méréville - Cession d'une parcelle au département**

---

Le département de Meurthe-et-Moselle envisage la déconstruction de 3 ponts successifs (D115b045, D115b055 et D115b065), en état de vétusté avancé, supportant la RD115b et franchissant la Moselle sur la commune de Méréville.

En remplacement, un nouvel ouvrage sera positionné en amont, à environ 15 mètres des ouvrages existants. Il comportera 3 travées avec 2 piles dans le lit de la Moselle et aura une longueur de 153 m. L'ouvrage disposera d'une voie douce de 3m de large protégée des véhicules par un muret béton.

La déconstruction des 3 tabliers existants sera ensuite réalisée depuis le futur ouvrage.

Le positionnement du nouveau pont nécessite l'acquisition d'une emprise de 782 m<sup>2</sup> issue de la parcelle cadastrée à Méréville en section AC n°21, propriété de la CCMM.

Les délais d'instruction et d'aboutissement des projets fonciers domaniaux étant longs, le Département a sollicité l'autorisation de la CCMM d'occuper par anticipation le terrain à compter du 2 avril 2024 pour permettre le démarrage des travaux, dans l'attente de la cession foncière.

Le bureau communautaire est invité à approuver la convention d'occupation temporaire et la cession partielle de la parcelle AC 21 à l'euro symbolique.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** la convention d'occupation temporaire d'une emprise de 782 m<sup>2</sup> issue de la parcelle cadastrée à Méréville en section AC n°21, propriété de la CCMM suivant le plan d'arpentage n°NY8025 établi par GEODATIS,

- **autorise** le président à signer ladite convention,

- **autorise** le président à signer l'acte de vente pour 1 (un) euro aux charges et frais de l'acquéreur.

## DÉLIBÉRATION N° 2024\_7

**Rapporteur :**

**Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique**

**Objet :**

**Zone des clairs chênes – Approbation d'un avenant à la convention d'occupation avec CIRCET**

Par convention signée le 9 juillet 2020, la CCMM autorise la société CIRCET à occuper une partie des parcelles OA 182 et OA 133 sur la commune de Chavigny au sein de la zone industrielle des clairs chênes à des fins de stockage provisoire de tourets de câble et de poteaux de télécommunication. Cette occupation, à titre gratuit, est utilisée dans le cadre du déploiement de la fibre optique. La convention a pris fin au 31 décembre 2023 suite à l'avenant n°2.

La société CIRCET a sollicité une prolongation de l'occupation pour l'année 2024.

Le bureau communautaire est invité à approuver l'avenant correspondant.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** l'avenant 3 à la convention d'occupation avec la société CIRCET,

- **autorise** le président à signer toute pièce relative à la présente délibération.

## DÉLIBÉRATION N° 2024\_8

**Rapporteur :**

**Richard RENAUDIN - Vice-président chargé des finances**

**Objet :**

**Modalités de versement de la participation du budget principal au budget du CIAS**

Chaque année, le budget principal verse une participation au budget au centre intercommunal d'action sociale (CIAS) de Moselle et Madon. Fixé à 1 350 000 € en 2023, son montant sera au moins égal à cette somme en 2024.

Afin de soulager et fluidifier la gestion de la trésorerie du budget du CIAS, il est proposé de laisser la possibilité au président de moduler librement le montant versé chaque mois, dans la limite du montant annuel de la participation.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **autorise** le président à définir librement le montant versé chaque mois au CIAS depuis le budget principal dans la limite du montant annuel de la participation inscrite au budget primitif de l'exercice antérieur.

- **précise** que la présente délibération s'applique en 2024 et aux exercices à venir.

Le secrétaire,

Benoit SKLEPEK



Le président,

Filipe PINHO

## Délibérations

N°	Domaine	Objet
2024_ 1	Politique du territoire, habitat, logement	Habitat - attribution des aides – décembre 2023
2024_ 2	Culture	Programmation culturelle – demande de subvention
2024_ 3	Transports	Location de vélos à assistance électrique - remboursement
2024_ 4	Domaine et patrimoine	Centre d'affaires Ariane – Nouvelle tarification
2024_ 5	Domaine et patrimoine	Centre Ariane – Avenant à un bail commercial
2024_ 6	Domaine et patrimoine	Méréville - Cession d'une parcelle au département
2024_ 7	Commande publique	Zone des clairs chênes – Approbation d'un avenant à la convention d'occupation avec CIRCET
2024_ 8	Finances	Modalités de versement de la participation du budget principal au budget du CIAS